

Le portail de demande d'autorisation en ligne pour les réseaux mobiles professionnels dans la bande 2,6 GHz TDD

Lien du portail :

https://dali.arcep.fr/frontend/pmr_2_6/#/view

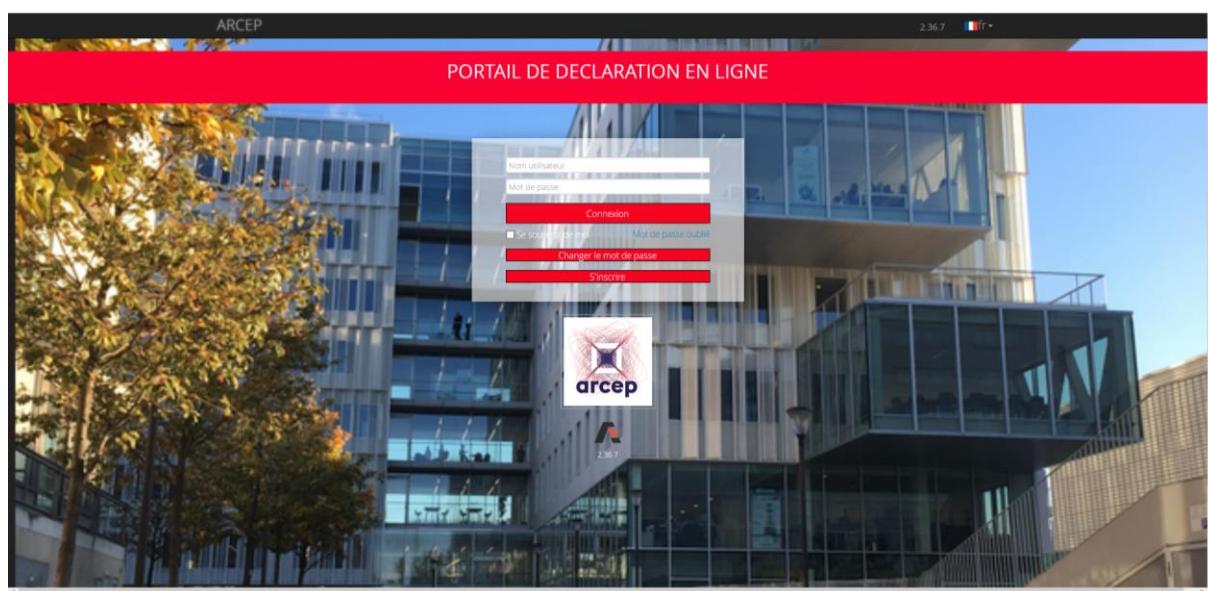
Les modalités d'attribution de la bande 2,6 GHz TDD sont rappelées ici :

<https://www.arcep.fr/demarches-et-services/professionnels/transformation-numerique-des-entreprises/guichet-dattribution-des-frequences-de-la-bande-26-ghz-tdd.html>

1 Accéder au « portail 2,6 GHz TDD »

1.1 S'authentifier

Saisir votre identifiant et votre mot de passe pour accéder au portail 2,6 GHz TDD.



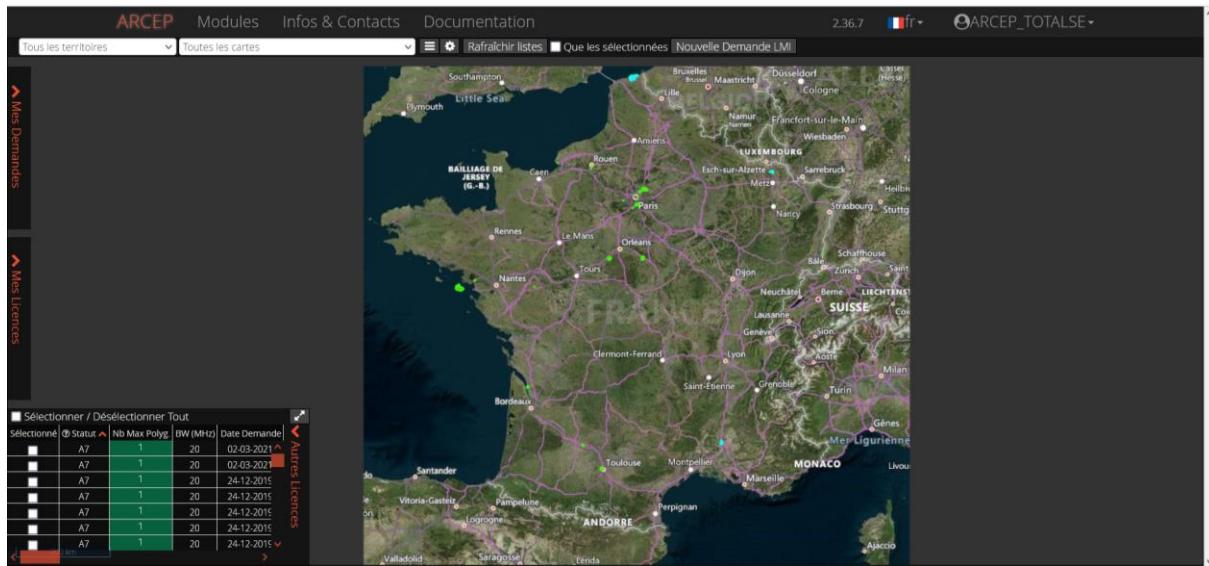
1.2 L'interface

Vous accédez alors au module de déclaration et de gestion des demandes.

Le volet « Mes demandes » présente l'ensemble des dossiers de demandes du titulaire et leur statut de traitement.

Le volet « Mes licences » présente l'ensemble des licences finalisées ou en cours d'attribution pour le titulaire. Il faut déplier le volet « Mes licences » pour les visualiser sur la carte.

Le volet « Autres demandes » permet de visualiser les licences des autres titulaires d'autorisations et d'accéder à une présentation synthétique de ces licences ou en télécharger les zones de manifestation d'intérêt. Il faut déplier le volet « Autres demandes » pour les visualiser sur la carte.



1.3 Visualiser la ressource fréquentielle disponible

Un clic gauche sur la carte permet de visualiser, pour le point choisi, la ou les licences attribuées ainsi que la ressource fréquentielle encore disponible.



2 Demande d'autorisation en ligne pour les réseaux mobiles professionnels dans la bande 2,6 GHz TDD

2.1 Déposer une nouvelle manifestation d'intérêt

Pour déposer une nouvelle demande, il faut cliquer sur le bouton **Nouvelle Demande LMI** pour afficher la fenêtre de dépôt de demande d'autorisation.

L'ensemble des champs en rouge sont à renseigner pour que la demande soit considérée complète.

Dans l'onglet « Demande » le demandeur devra renseigner : un nom de référence pour le dossier de demande et la date de dépôt de la demande.

The screenshot shows a software interface for a 'Demande d'autorisation'. At the top, there are tabs: 'Demande' (highlighted in red), 'Pièces Jointes', 'Licences', 'Allocation Fréquences', and 'Validation'. Below the tabs is a table with several rows. The first row has a red border and contains 'AO - Nouveau dossier'. The second row has a red border and contains 'Nouvelle demande'. The third row has a red border and contains 'Référence Demandeur'. The fourth row has a red border and contains 'Date Demandeur'. The fifth row has a red border and contains 'Référence régulateur'. The sixth row has a red border and contains 'Date régulateur'. To the right of the table is a large text area labeled 'Remarque demandeur' with a red border. At the bottom of the screen are several buttons: 'Envoyer Demande', 'Sauvegarder', 'Enregistr_Auto' (with a checked checkbox), 'Contrôler Complétude', 'Contrôler Allotissement', 'Progression' (disabled), and 'OK'.

Dans l'onglet « Pièces jointes » le demandeur devra ajouter le courrier électronique signé et le dossier de manifestation d'intérêt en cliquant sur le bouton **Nouveau Doc joint** puis sur le bouton **Ajouter Doc**. Une fenêtre s'ouvrira alors permettant au demandeur de sélectionner le fichier à importer depuis son disque dur. Il faudra ensuite sélectionner le type de document joint (Courriel ou Lettre de Manifestation d'intérêt).

L'import des pièces jointes ne sera terminé qu'une fois les données sauvegardées par le demandeur en cliquant sur le bouton **Sauvegarder Doc joint**.

The screenshot shows the same software interface as the previous one, but with the 'Pièces jointes' tab selected (highlighted in red). In the center of the screen, there is a red box containing the text: 'Ajouter Doc' and 'Nom Doc joint', 'Type Doc joint', 'Nom externe Doc joint', 'Ref. Doc joint', 'Doc joint Date déb.', 'Doc joint Date expr.', and 'Remarques'. At the bottom left of the screen, there is a red box containing the error message: 'Erreur : Le document de Manifestation d'intérêt (LMI) obligatoire est manquant ou non enregistré. Vous devez l'ajouter ou l'enregistrer pour compléter votre demande'. At the bottom of the screen are the same buttons as the previous screenshot: 'Envoyer Demande', 'Sauvegarder', 'Enregistr_Auto' (with a checked checkbox), 'Contrôler Complétude', 'Contrôler Allotissement', 'Progression' (disabled), and 'OK'.

Dans l'onglet « Licences » le demandeur devra renseigner : un nom de référence pour la licence et la durée souhaitée.

Dans l'onglet « Allocation Fréquences » le demandeur devra renseigner la quantité de fréquences souhaitée (entre 5 et 40 MHz), ainsi que les informations sur la ou les zones d'utilisation des fréquences mises en consultation.

Pour définir le contour d'une zone il est possible :

- D'importer directement un contour au format Shapefile ou GeoJSON en cliquant sur le bouton **Importer Polygone** ⓘ. Une fenêtre s'ouvrira alors permettant au demandeur de sélectionner les fichiers à importer depuis son disque dur. Si les fichiers de définition de zone sont corrects, la zone apparaîtra sur la carte et il sera possible de valider l'import.
- Ou de dessiner directement le contour sur la carte en cliquant sur le bouton **Ajouter Polygone** puis en cochant la case « Dessiner le polygone ». Pour ajouter des points définissant le contour, il faut cliquer avec le bouton droit de la souris et pour terminer le contour il faut décocher la case « Dessiner le polygone ».

Le demandeur devra ensuite préciser les coordonnées d'un point de référence de la zone en cliquant avec le clic droit de la souris sur un point situé dans la zone précédemment définie.



Le demandeur devra enfin préciser la ville soit en saisissant directement le nom de la ville ou en cliquant sur le bouton **Ville**.

Afin de pouvoir soumettre la manifestation d'intérêt pour validation par les services de l'Arcep, avant publication pour consultation il faut cliquer sur les boutons **Contrôler Complétude** et **Contrôler Allotissement** afin de vérifier que toutes les informations attendues ont bien été complétées et qu'il n'y a pas de rareté de fréquences au moment du dépôt de la demande. L'onglet « Validation » deviendra alors accessible et permettra d'envoyer la demande pour validation en cliquant sur le bouton **Demande de validation**.

La licence correspondant à la demande qui vient d'être soumise à validation par l'Arcep est alors visible dans le volet « Mes licences » avec le statut A0a.

■ Sélectionner / Désélectionner Tout		Extraire Données			
Sélectionné	Statut	Nb Max Polyg.	BW (MHz)	Date Demande	Ref Demande
<input checked="" type="checkbox"/>	A0a	1	20	11-03-2022	Ref demande Nom de la licence
					Nom Zone Dern. Evmt Date Ev
					Stade de France Demande de validation de la LMI 11-03-2022

2.2 Publication de la manifestation d'intérêt

La publication de la manifestation d'intérêt pour consultation pendant 2 mois est une action à l'initiative du demandeur.

Une fois que les services de l'Arcep ont vérifié le contenu des pièces jointes, un courrier électronique intitulé « Accord de validation LMI PMR 2,6 GHz TDD » est automatiquement envoyé au demandeur pour lui signifier que sa demande est conforme aux dispositions en vigueur et qu'il peut procéder à sa mise en ligne pour consultation pendant 2 mois.

La licence correspondant à la demande qui vient d'être validée par l'Arcep est alors visible dans le volet « Mes licences » avec le statut A0b.

■ Sélectionner / Désélectionner Tout		Extraire Données			
Sélectionné	Statut	Nb Max Polyg.	BW (MHz)	Date Demande	Ref Demande
<input checked="" type="checkbox"/>	A0b	1	20	11-03-2022	Ref demande Nom de la licence
					Nom Zone Dern. Evmt Date Ev
					Stade de France LMI validée 11-03-2022

Pour procéder à la mise en consultation de la manifestation d'intérêt, le demandeur doit ouvrir la demande en ouvrant le dossier de demande dans le volet « Mes demandes » et en cliquant sur le bouton loupe. Une fenêtre s'ouvre alors et il ne reste plus qu'à cliquer sur le bouton **Envoyer Demande**.

La licence correspondant à la manifestation d'intérêt qui vient d'être publiée pour consultation est alors visible dans le volet « Mes licences » avec le statut A1. La durée de mise en consultation est de 2 mois.

2.3 Déposer une demande d'attribution de fréquences pérennes

Une fois que la période de mise en consultation de 2 mois est terminée, et en absence de rareté de fréquences, un courrier électronique intitulé « Information pour demande de fréquences PMR 2,6 GHz TDD » est automatiquement envoyé au demandeur pour lui signifier qu'il peut désormais vous solliciter une demande formelle de fréquences PMR 2,6 GHz TDD.

La licence correspondant à la demande qui vient d'être validée par l'Arcep est alors visible dans le volet « Mes licences » avec le statut A5.

<input type="checkbox"/> Sélectionner / Désélectionner Tout	Extraire Données										
Sélectionné	Statut	Nb Max Polyg.	BW (MHz)	Date Demande	Ref Demande	Nom	Nom Zone	Dern. Evmt	Date Ev		
<input checked="" type="checkbox"/>	A5	1	20	11-03-2022	Ref demande	Nom de la licence	Stade de France	Demande d'attribution AUF faite	13-0		

Pour effectuer la demande d'attribution de fréquences pérennes, le demandeur doit ouvrir la demande correspondante dans le volet « Mes demandes », en mode modification, et confirmer le souhait de demander l'attribution de fréquences. Une fenêtre s'ouvre alors et ne reste plus qu'à :

- Compléter la référence de la demande et la date de dépôt de la demande dans l'onglet « Demandes »
- Importer les documents constituant le dossier de demande de fréquences, conformément aux modalités d'attribution des fréquences de la bande 2570 - 2620 MHz, dans l'onglet « Pièces jointes »

Type Dossier	Statut Dossier	Ref Demandeur	Date Demandeur	Date Régulateur	Ref Régulateur	Actions
Demande de créations	Dossier en cours de traitement	Ref demande	11-03-2022	11-03-2022	Ref régulateur	

GOUVERNEMENT DE
JERSEY
(G.-B.)

Demande d'autorisation

Demandes Pièces Jointes Licences Allocation Fréquences Validation

AIRBUS OPERATIONS
AIRBUS_OPERATIONS
A1 - Dossier en cours de traitement
Demande d'allocation de fréquences
Référence Demandeur
Date Demandeur
Référence régulateur
Date régulateur

Remarque demandeur

Envoyer Demande Sauvegarder Enregistr. Auto. Contrôler Complétude Contrôler Allotissement

Afin de pouvoir soumettre la demande d'attribution de fréquences pérennes pour vérification par les services de l'Arcep, il faut cliquer sur le bouton **Contrôler Complétude** afin de vérifier que toutes les informations attendues ont bien été complétées. Le bouton **Envoyer Demande** deviendra alors accessible dans le premier onglet « Demandes » et permettra d'envoyer la demande pour validation en cliquant dessus.

La licence correspondant à la demande qui vient d'être soumise à validation par l'Arcep est alors visible dans le volet « Mes licences » avec le statut A5a.

2.4 Autorisation d'utilisation des fréquences de l'Arcep

Une fois que les services de l'Arcep ont vérifié le contenu des pièces jointes, un courrier électronique intitulé « Réponse Accord à votre demande de fréquences PMR 2,6 GHz TDD » est envoyé au demandeur pour lui signifier que sa demande est bien conforme aux dispositions en vigueur, que l'attribution des fréquences a été effectuée et que le collège de l'Arcep a délivré l'autorisation d'utilisation des fréquences. La décision de l'Arcep est placée en pièce jointe du courrier électronique.

La licence correspondant à la demande qui vient d'être autorisée par l'Arcep est alors visible dans le volet « Mes licences » avec le statut A7.